



Paris, le 13 février 2024

2030-2050 : quel scénario carbone pour la filière forêt - bois ?

Dans le cadre de la préparation de la Stratégie Française Energie Climat (SFEC) de la planification écologique et dans le but d'engager un dialogue éclairé avec les pouvoirs publics, la filière forêt-bois a réalisé une modélisation de l'ensemble de ses flux physiques de matière (intégrant les imports et exports ainsi que le recyclage et le réemploi) à partir de laquelle elle a construit un scénario commun pour le futur.

Accompagnés du Cabinet Carbone 4, l'interprofession nationale de la forêt et du bois **France Bois Forêt**, le Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (**Codifab**), et l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (**Copacel**) présentent aujourd'hui le « scénario carbone » de la filière à horizons 2030 et 2050. Cette étude, ayant associé l'ensemble des maillons de la filière, est la première d'une telle ampleur. Elle met en évidence le rôle central de la filière forêt-bois face au changement climatique, à la fois en termes d'adaptation et d'atténuation.

La forêt, bien que fragilisée par le changement climatique, et les produits en bois qui en sont issus jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique

La contribution de la filière à la séquestration et au stockage carbone est double : dans les forêts d'une part et dans les produits bois d'autre part. Ces deux leviers doivent être mobilisés simultanément pour maximiser la contribution de la filière à l'atteinte de la neutralité carbone au niveau national.

Les forêts souffrant des effets du changement climatique (ralentissement de la croissance, dépérissement, attaques parasitaires, mortalité, incendies...), le scénario de filière de l'étude s'est basé sur une hypothèse d'amplification graduelle des phénomènes climatiques à horizon 2050¹. L'adaptation des forêts françaises à l'évolution du climat devra impérativement être menée de manière active pour réduire le risque de déstockage massif de carbone et pour préserver la capacité des écosystèmes à préserver la biodiversité :

- Surveillance renforcée de la santé des forêts,
- Prélèvements anticipés et réactifs des bois dépérissant,
- Renouvellement forestier en faveur de l'adaptation de la forêt au climat futur.

¹ Sur la base d'une étude de l'IGN et du FCBA.

Pour continuer à lutter contre le changement climatique et répondre aux attentes de la société, la filière forêt-bois doit s'engager vers un scénario volontariste

Pour atteindre la neutralité carbone, des changements de comportement de la société seront nécessaires ; le scénario « sobriété » développé dans cette étude implique également des évolutions à tous les stades de la filière pour répondre à la demande de la société.

La décarbonation de l'économie française passera inévitablement par un plus grand recours au matériau bois dans les usages. L'augmentation progressive et mesurée de la récolte annuelle (+10 Mm³ d'ici 2035) demandera de mobiliser l'ensemble des forêts à travers une dynamisation proportionnée, en lien avec l'objectif de leur adaptation au changement climatique. Cela nécessitera également une augmentation des capacités de transformation et de l'attractivité socio-économique des activités de gestion et d'exploitation forestière.

La variabilité probable de la récolte induite par les crises climatiques devra s'accompagner d'une adaptation et une réorganisation de la gestion forestière pour valoriser les bois de crises de façon agile. La capacité à satisfaire la demande des différents marchés nécessitera d'articuler encore plus la ressource de bois autour des usages matière bois d'œuvre et bois d'industrie, notamment ceux à longue durée de vie (construction et ameublement) tout en développant le réemploi et le recyclage des produits en fin de vie. Pour cela, des investissements dans l'innovation et les infrastructures industrielles seront nécessaires.

Une bonne articulation des flux de la filière sera primordiale pour satisfaire les différents marchés et l'équilibre au sein de la filière. Une priorisation stricte parmi les usages du bois énergie sera indispensable pour renforcer la compétitivité des industries de transformation du bois matériau, prioritaires au vu de leur contribution au stockage carbone dans les produits bois. L'utilisation de bois-énergie devra donc être fléchée en priorité vers l'autoconsommation de la filière et conduit à un doublement du volume consommé à cet usage (+7 Mm³) à horizon 2050 par rapport à 2019.

Enfin, dans un objectif de neutralité carbone global et de souveraineté, la relocalisation des approvisionnements en bois en France devra être amplifiée.

France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement. Pour en savoir plus : franceboisforet.fr

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession. Pour en savoir plus : codifab.fr

COPACEL (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est le syndicat professionnel représentant les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL rassemble 70 entreprises, employant près de 11 000 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires de près de 7,7 milliards d'euros. Pour en savoir plus : copacel.fr

Contacts presse : Agence communicante
Victor Guilbert – victor.guilbert@communicante.fr – 06 82 62 37 57
Caroline Chadal – caroline.chadal@communicante.fr – 06 78 34 98 53